



FONDASYON JE KLERE
Une **Fondation**
une **nouvelle Forme**
de **Citoyenneté**
Une **Nation**

Communiqué

Contact : Me Samuel MADISTIN
TEL : (509) 3861 5050

Les événements du samedi 12 septembre 2020 et les déclarations des autorités politiques renforcent les éléments troublants entourant l'assassinat du bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, Me Monferrier DORVAL

Suite à l'assassinat du Bâtonnier de l'ordre des avocats de Port-au-Prince dans la nuit du 28 août 2020, il a été annoncé par les autorités de justice, que sa résidence est mise sous scellée et la scène du crime placée sous surveillance policière le jour même.

Le mardi 1^{er} septembre 2020, il a été constaté que la résidence du Bâtonnier Monferrier DORVAL a été cambriolée, la scène du crime, placée sous surveillance policière, souillée et des effets symboliques dont le bâton du Bâtonnier emportés.

Une enquête policière est ouverte autour de cet événement par l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH). L'Inspectrice divisionnaire Marie Michelle VERRIER, parlant au nom de l'IGPNH a annoncé que tout sera éclairci dans les moindres détails. Cette enquête a donc permis de placer en isolement par les autorités policières, puis en détention, sur ordre du Commissaire du Gouvernement a.i de Port-au-Prince, Me Gabriel DUCARMEL, cinq policiers de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre du Département de l'Ouest (UDMO) le 11 septembre 2020.

Cette décision de justice visant à faire la lumière sur le cambriolage de la résidence du bâtonnier assassiné a été contesté avec violence par des policiers le samedi 12 septembre 2020: Des véhicules incendiés, des routes bloquées, des menaces à mains armées exercées contre la résidence privée du Magistrat signataire du mandat de dépôt et des menaces de mort proférées contre la population.

C'est dans ce contexte que le chef du Gouvernement, Joseph JOUTHE, intervenant dans la presse a qualifié de faute administrative celle commise par les policiers chargés de garantir la sécurité de la scène du crime, de la résidence du bâtonnier alors que la barrière principale en fer forgé devant laquelle les policiers ont censés être placés a été ouverte par effraction et la porte principale de l'immeuble défoncée. Depuis quand et dans quelle législation le cambriolage est

considéré comme une faute administrative? Dans quelle législation, M. le Premier Ministre, la violence armée est-elle considérée comme la voie de recours pour contester les décisions d'une autorité de justice? Depuis quand l'IGPNH pouvait transférer à la justice et en état des policiers à qui on reproche une faute administrative ?

Beaucoup de questions restent sans réponses et elles méritent d'être élucidées, telles :

Qui a donné l'ordre de placer la scène du crime sous surveillance policière? Quand est-ce que cet ordre a été donné ? Qui était chargé d'exécuter l'ordre? Quand est-ce que l'exécution de l'ordre a-t-elle été mise en œuvre? A quel moment les exécutants de l'ordre ont été effectivement placés devant l'entrée de la résidence du bâtonnier? Il y aurait-il un moment d'inattention des policiers placés devant l'entrée de la résidence du bâtonnier? Comment les voleurs ont-ils pu exploiter ce moment d'inattention avec tant d'efficacité en faisant tout ce qu'ils avaient à faire sans être ni identifiés ni inquiétés? L'enquête administrative de l'IGPNH a-t-elle portée des éléments de réponse à ces questions? Quel juge d'instruction pourra, à partir de ces événements, auditionner les policiers de la sécurité présidentielle qui assuraient la sécurité du quartier le soir de l'assassinat ? La police est-elle intouchable ? La police est-elle au-dessus de la loi et de la justice ?

La FJKL constate, à date, un seul fait constant dans cette affaire: la scène du crime a été souillée et personne n'est responsable.

La FJKL se demande, dans ces circonstances : Quel espoir pour ceux et celles qui attendent des autorités policières et judiciaires que les assassins de Me DORVAL soient identifiés, recherchés et soumis à la justice répressive? Il est donc permis d'en douter au moment où le peuple haïtien fait la douloureuse expérience de la prédiction de Blaise Pascal : « **La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique** ».

Port-au-Prince, le 13 septembre 2020